

CONTRAT D'ADHESION

(salariés intérimaires)

A nous retourner dûment rempli avec le règlement correspondant. Une facture acquittée vous sera adressée. Votre inscription deviendra effective dès réception du dossier **complet** d'adhésion et de l'encaissement de votre règlement.

✓ **Tout dossier incomplet sera renvoyé !**

CONCLU ENTRE L'ADHERENT

Raison sociale :

SIRET : _____

Nom du Représentant légal :

Nom du représentant de l'entreprise signataire du présent contrat :

Adresse :

ET L'ASSOCIATION SPSTL42

SIRET : 77634497000020

Adresse : 11 petite rue des Tanneries – 42335 ROANNE CEDEX

Représentée par : Directeur Général – Mr KARIMDJEE Fariddine

PREAMBULE :

Le présent contrat est conclu entre l'établissement désigné ci-dessus, ci-après dénommé « l'Adhérent » et le Service de Prévention et de Santé au Travail Loire 42, ci-après dénommé « SPSTL42 »

ARTICLE 1 : Mission de SPSTL42

SPSTL42 a pour mission de fournir à son Adhérent, l'offre socle de service qui couvre l'intégralité des missions de SPSTL42 prévues par la loi dont la prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état des travailleurs et la prévention de la désinsertion professionnelle.

ARTICLE 2 : Droits, devoirs et membre participant

L'adhérent a le droit de participer aux assemblées générales et de bénéficier des services offerts par SPSTL42 dans le cadre de l'offre socle. Pour bénéficier de l'offre complémentaire, l'adhérent doit se rapprocher de SPSTL42 pour en établir les modalités d'un commun accord.

ARTICLE 3 : Confidentialité et protection des données

Les informations fournies par l'adhérent font l'objet d'un traitement informatique placé sous la responsabilité de SPSTL42 dans le respect de la Règlementation sur le Traitement des Données Personnelles.

ARTICLE 4 : Statuts et Règlement intérieur

L'adhérent s'engage à respecter les Statuts et Règlement intérieur de SPSTL42 (à disposition sur notre site internet) qui prévoient la durée de l'adhésion, les cotisations et la radiation.

Ce contrat signé des 2 parties sera disponible dans votre espace adhérent.

Fait à Le

Pour l'Adhérent :

Pour SPSTL42 :

Statut de l'Ets :
(ex : SA, SARL Territoriale, Association, fonction publique, etc...)

Adresse siège social :

Activité professionnelle détaillée : APE/NAF :

N° de TVA intracommunautaire

Contact administratif (si différent) :

E-mail Téléphone _ _ _ _ _

Si différentes de l'adresse du siège social :

Adresse postale et mail d'activité

Adresse postale et mail de convocation

.....
.....

Adresse postale et mail de facturation

.....

Poste en Surveillance Simple avec particularités :

Salarié titulaire d'un CACES : engins de chantier, grues mobiles, Plates-formes élévatrices mobiles de personnes, grues à tour, chariots de manutention automoteurs à conducteur porté, grues de chargement, ponts roulants et portiques, chariots gerbeurs à conducteur accompagnant (Recommandations INRS de R.482 à R.490)

Habilitation à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

*** Postes à risque nécessitant un Suivi Individuel Renforcé - SIR**

Travaux exposant aux agents biologiques (du groupe 3 et 4) dont milieu de soins, personnels médicaux, paramédicaux, de laboratoire, agents de service, toilettes à domicile, milieux funéraires ...

Travaux exposant à des expositions cutanées d'huiles minérales utilisées auparavant par des moteurs à combustion ou pour lubrifier ou refroidir

Tous travaux ou procédés exposant à des agents CMR (Produit Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) classés 1A ou 1B (Réglementation CLP) mention de danger spécifique H340, H350, H360

Risque hyperbare

Travaux exposant à la silice cristalline alvéolaire, aux poussières de silice (carrière, sablage, fonderie, chantiers BTP...)

Amiante

Travaux exposant aux hydrocarbures polycycliques aromatiques (la suie, le goudron, la poix, la fumée ou les poussières de la houille), aux fumées de produits bitumineux

Plomb (R4412-160)

Travaux exposant aux poussières de bois inhalables

Habilitation de travail en espaces confinés (CATEC)

Travaux exposant aux fumées de soudage

Manutention manuelle de charge supérieure à 55 kg

Travaux exposant aux émissions d'échappement des moteurs diesel

Rayonnements ionisants catégorie A & B

Risque de chute en hauteur lors du montage et démontage d'échafaudages

Salarié de -18 ans affecté à des travaux dangereux réglementés

*** Postes à risque nécessitant un Suivi Individuel Adapté - SIA**

Travailleur de nuit (plus de 270 h/an ; au moins deux fois par semaine, selon son horaire de travail habituel, au moins trois heures de travail de nuit quotidiennes (21h-6h)

Femme enceinte, venant d'accoucher ou allaitante

Exposé aux agents biologiques du groupe 2 (leptospirose...)

Travailleur titulaire d'une pension d'invalidité

Travailleurs exposés à des champs électromagnétiques (si VLE dépassées)

Travailleur titulaire d'une Reconnaissance Qualité de Travailleur en situation de Handicap (RQTH)

Travailleur âgé de moins de 18 ans

APPEL DE REGLEMENT
A nous retourner, avec le chèque ou avis de virement

Frais de gestion contrat d'adhésion :	Montant HT =	60,00 € HT
	TVA 20% =	12,00 €
	TOTAL A PAYER TTC =	72,00 € TTC

Règlement par virement bancaire :

Relevé d'identité Bancaire SPSTL 42 FR 76 16807004001052405200578
BIC : CCBPFRPPGRE – Domiciliation BPAURA INS SEC PUB LOCA

En cas de règlement par virement, vous pouvez adresser votre bulletin à l'adresse mail :
adhesionbtp@santetravail42.fr

Une facture acquittée vous sera envoyée par mail, dès encaissement de votre règlement.

Après enregistrement de votre dossier, des codes d'accès à l'espace Adhérent vous seront adressés par mail afin d'enregistrer vos salariés (avec les risques si exposition en vous aidant du tableau ci-dessus).

A.....le.....

Cachet ou Nom de l'Entreprise :